

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclamations, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

En s'abonne :

A PARIS.
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
En avance 30 fr.
En arriéré 16
Trois mois 9

Poste :
En avance 35 fr.
En arriéré 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 SEPTEMBRE 1884.

Chronique générale.

Samedi matin, au conseil tenu sous la présidence de M. Ferry, tous les ministres étaient présents, sauf M. Waldeck-Rousseau. M. Ferry a dit qu'il n'avait aucune déclaration de guerre de la Chine.

L'amiral Peyron a annoncé que l'amiral Courbet achève ses approvisionnements et attend des renforts de la Cochinchine. Aucune opération décisive n'aura lieu avant 40 jours.

Le conseil ne s'est pas occupé de la convocation des Chambres, dont la date sera arrêtée probablement à la prochaine réunion.

Le cabinet est, paraît-il, fort divisé. Le conseil tenu samedi a accentué encore les divergences d'opinion. Loin de rencontrer une soumission complète à ses volontés, une adhésion absolue à ses projets, M. Jules Ferry a eu à soutenir les attaques les plus vives du général Camponon, qui, plus que jamais, s'est refusé à tout envoi de troupes en Chine et au Tonkin.

D'autre part, M. Hérisson est résolu, dit-on, à se retirer du ministère. Il aurait annoncé sa résolution au conseil.

Le vrai de la nouvelle, c'est que M. Ferry veut à donner un portefeuille à une de ses nouvelles créations.

M. Hérisson est usé, M. Camponon craint de l'être.

Comme son maître Gambetta, M. Jules Ferry a tenu, dit-on, à « pousser une pointe » en Allemagne. L'accueil fait au premier aurait dû instruire le second.

M. Jules Ferry ne se vantera certainement pas de la réception qui lui a été faite.

A Saint-Dié, M. Ferry, et ne bougez plus. Restez là en pénitence pendant que les souverains de l'Europe discutent le sort de la France et mettent la République en tutelle.

Une très-grosse nouvelle est donnée par le *Daily-News*.

Malgré les termes les plus formels des conventions internationales, l'Angleterre offre à l'Égypte de lui garantir un emprunt de 8 millions de livres sterling.

Le *Temps* accueille fort mal cette grave information et, dans un premier article, il conclut ainsi :

« L'emprunt que la Grande-Bretagne veut faire contracter et prétend garantir au khédive est une violation flagrante de la loi de liquidation. Cet acte diplomatique a placé le gouvernement égyptien dans la situation spéciale d'un débiteur à qui ses créanciers ont accordé un concordat; il a disposé, dans une mesure déterminée, de toutes ressources financières, il lui a, notamment, interdit d'emprunter sans l'assentiment des signataires du contrat. »

Il est incontestable que l'Angleterre contrevient de la façon la plus formelle aux engagements signés, aux traités existants.

Il est plus incontestable encore que, de toutes les nations intéressées, la France est la première dont les droits soient sacrifiés et dont l'influence soit plus directement amoindrie.

Le soufflet nous est rudement appliqué.

« Tant que je serai le chef du gouvernement, s'écriait-il y a cinq jours M. Ferry, je ne supporterai pas la moindre déchirure au drapeau de mon pays. »

M. Ferry est trop chatouilleux sur le point d'honneur — quand il s'agit des Chinois — pour ne pas confier aux reporters de M. La-

lou jusqu'où peut aller cette fois son ressentiment contre l'Angleterre.

UNE GRAVE NOUVELLE.

Madagascar nous coûtera peut-être autant que le Tonkin.

En effet, sous ce titre: « Encore une expédition », le *Soir* publie l'information suivante :

« Au ministère de la marine, on n'a reçu aucune nouvelle de l'amiral Courbet; mais on se préoccupe beaucoup d'envoyer des renforts à Madagascar. »

Il ne s'agit pas, comme l'ont dit quelques journaux, d'une expédition contre les Hovas; mais les dernières nouvelles que l'on a reçues de l'amiral Miot laissent croire qu'il est urgent de renforcer nos postes détachés.

Nous croyons savoir que, dès la rentrée des Chambres, le président du conseil demandera un crédit de dix millions pour l'envoi de mille hommes et du matériel de quatre batteries. »

L'entrevue des trois Empereurs semble ainsi réglée :

Les empereurs d'Autriche et d'Allemagne arrivent tous les deux aujourd'hui lundi dans l'après-midi à Skierniewiczy.

L'empereur Guillaume, qui a dû quitter Berlin samedi à onze heures du soir, est accompagné de trois de ses aides de camp généraux.

L'empereur d'Autriche, qui est parti de Vienne à neuf heures du soir, a emmené le comte Kalnoky, ministre des affaires étrangères, et une suite nombreuse.

Le czar et la czarine ont dû se rendre au-devant de leur grand-oncle, l'empereur Guillaume, pour le saluer à la station frontière d'Alexandrowo.

Les empereurs d'Allemagne et d'Autriche ne séjourneront pas plus de vingt-quatre heures à Skierniewiczy.

M. Ranc, dans le *Voltaire*, signifie aux princes de la Maison de France qu'il les rend responsables « de la campagne menée par leurs amis et partisans contre la République. » Cet ex-communard entend mettre en pratique le système des otages. Non-seulement il dénie à nos princes jusqu'à leurs droits de citoyens, non-seulement il les déclare hors la loi, mais encore il nous annonce que nous ne pourrions remplir des devoirs dont la Constitution autorise l'accomplissement, sans exposer M. le Comte de Paris aux rigueurs républicaines. Ou nous cesserons de parler et d'agir en royalistes, ou les princes seront expulsés. Voilà l'alternative.

Soit. Et après? Quand les princes auront été expulsés, si nous continuons à ne vouloir pas perpétuer la République et à préparer le retour de la Monarchie, que fera-t-on? Serons-nous aussi expulsés ou fusillés?

Dans la discussion qui a précédé, au Sénat belge, le vote de l'ordre du jour de blâme contre « les excès dont la ville de Bruxelles a été le théâtre le dimanche 7 septembre », un ancien ministre libéral, M. Graux, a cru devoir jusqu'au bout prendre parti pour les auteurs de ces attentats odieux; il a osé insinuer que les catholiques pourraient bien avoir organisé l'émeute « pour rendre désormais impossible l'exercice de cette grande liberté constitutionnelle : le droit de manifester publiquement ses opinions ». Le *Journal des Débats*, qui n'est pas clérical, ne peut pas s'empêcher de rétorquer ce propos imbécile :

« Voilà, dit-il, un raisonnement fort ingénieux. Les catholiques se sont fait tuer et rouer de coups tout exprès pour avoir un prétexte de supprimer le droit de réunion. Il est fâcheux de voir un homme du mérite et du talent de M. Graux apporter à la tribune de pareils paradoxes, plutôt que d'avoir le courage de blâmer hautement les actes de violence commis par ses amis. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

« Cependant le curé dut expliquer à Jean que, s'il n'était pas encore le possesseur de l'héritage de son père, il n'avait pas encore le droit d'en disposer à son gré. »

— Vous, sans doute, mon parrain ?

— Non, pas moi, mon enfant, un prêtre n'a pas le droit d'exercer la tutelle. On choisira, je pense, M. Leuient, le notaire de Souvigny, qui était un des meilleurs amis de ton père. Tu lui parleras, tu lui diras ce que tu désires.

M. Leuient fut, en effet, désigné par le conseil de famille pour remplir les fonctions de la tutelle. Les instances de Jean furent si vives et si touchantes, que le notaire consentit à prélever sur les revenus une somme de deux mille quatre cents francs, qui, tous les ans, jusqu'à la majorité de Jean, parviendrait entre la mère Clément et la petite Rosalie.

M. de Lavardens, en cette circonstance, fut précieuse. Elle alla trouver l'abbé Constantin :

— Donnez-moi Jean, lui dit-elle, donnez-le-moi tout à fait jusqu'à la fin de ses études. Je vous le ramènerai tous les ans, pendant les vacances. Ce n'est pas un service que je vous rendrai, c'est un service que je vous demande. Je ne peux rien souhaiter de plus heureux pour mon fils. Je me résigne à abandonner momentanément Lavardens; Paul veut se faire soldat, entrer à Saint-Cyr. Ce n'est qu'à Paris que je trouverai les maîtres et les ressources nécessaires. J'y conduirai les deux enfants; ils seront élevés ensemble, sous mes yeux, fraternellement. Je ne ferai pas de différence entre eux, vous pouvez en être persuadé.

Il était difficile de ne pas accepter une telle proposition. Le vieux curé aurait bien voulu pouvoir garder Jean avec lui, et son cœur se déchirait à la pensée de cette séparation; mais où était l'intérêt de l'enfant? voilà ce qu'il fallait uniquement se demander. Le reste n'était rien... On fit venir Jean.

— Mon enfant, lui dit M^{me} de Lavardens, veux-tu venir avec moi et avec Paul pendant quelques années? Je vous emmènerai tous les deux à Paris.

— Vous êtes bien bonne, madame, mais, j'aurais tant désiré pouvoir rester ici!

Il regardait le curé, qui détournait les yeux.

— Pourquoi partir, continua-t-il, pourquoi nous emmener, Paul et moi?

— Parce que ce n'est qu'à Paris que vous pour-

rez achever sérieusement et utilement vos études. Paul se préparera à ses examens de Saint-Cyr. Tu sais qu'il veut se faire soldat.

— Et moi aussi, madame, je veux l'être.

— Toi soldat! dit le curé, mais ce n'était pas dans les idées de ton père... Bien souvent, en ma présence, ton père a parlé de ton avenir, de ta carrière. Tu devais être médecin, et, comme lui, médecin de Lengueval... et, comme lui, assister les pauvres, et, comme lui, soigner les malades. Jean, mon enfant, souviens-toi.

— Je me souviens, je me souviens.

— Eh bien! alors, il faut faire ce que voulait ton père... C'est ton devoir, Jean, c'est ton devoir. Il faut aller à Paris. Tu voudrais rester ici, oh! cela, je le comprends... et moi aussi je voudrais bien... mais cela ne se peut pas... Il faut aller à Paris, travailler, bien travailler. Ce n'est pas là ce qui m'inquiète, tu es bien le fils de ton père. Tu seras un honnête homme et un homme laborieux. On n'est guère l'un sans l'autre. Et, un jour, dans la maison de ton père, à cette même place où il a fait tant de bien, les pauvres gens de ce pays retrouveront un autre docteur Reynaud qui, lui aussi, leur sera secourable. Et moi, si, par hasard, je suis encore de ce monde, ce jour-là je serai si heureux, si heureux!... Mais j'ai tort de parler de moi... Je ne devrais pas... je ne compte pas, moi... C'est à ton père qu'il faut penser. Je te le répète, Jean,

c'était son vœu le plus cher. Tu ne peux pas l'avoir oublié.

— Non, je ne l'ai pas oublié; mais, si mon père me voit et s'il m'entend, je suis sûr qu'il me comprend et qu'il me pardonne, car c'est à cause de lui...

— A cause de lui!

— Oui, quand j'ai appris qu'il était mort et quand j'ai su comment il était mort, tout de suite, sans avoir besoin de réfléchir, je me suis dit que je serais soldat... et je serai soldat!... Mon parrain et vous, madame, je vous en prie, ne m'empêchez pas...

L'enfant fondit en larmes, dans une véritable crise de désespoir. La comtesse et l'abbé l'apaisèrent avec de douces paroles.

— Oui... oui... c'est entendu... tout ce que tu voudras, tout ce que tu voudras...

Tous deux avaient la même pensée: laissons faire le temps. Jean n'est encore qu'un enfant; il changera d'avis. En quoi tous deux se trompaient: Jean ne changea pas d'avis.

Au mois de septembre 1876, Paul fut refusé à Saint-Cyr et Jean reçut le onzième à l'École polytechnique. Le jour où la liste des candidats admis fut publiée, il écrivit à l'abbé Constantin :

« Je suis reçu et trop bien reçu, car je veux sortir dans l'armée, et non dans les services civils... »

Parlant de la brochure intitulée : *Sus à l'Angleterre!* dont il a été question dans plusieurs journaux, qui en ont d'avance publié des extraits, le *Standard* s'exprime ainsi :

« Cette ridicule élucubration d'écolier expose à sa façon ce qui, nous le craignons, est, à l'heure actuelle, le sentiment dominant en France, c'est-à-dire la haine de l'Angleterre.

« Nous sommes loin de conseiller à nos gouvernants de prendre une attitude hostile à la France. L'expérience nous montre maintenant que ce que nous avons de mieux à faire vis-à-vis de ce pays, c'est de suivre la voie qui nous est tracée, sans attendre de faveurs de la nation française et sans craindre son inimitié. Toute tentative qui consisterait à suivre une ligne de conduite différente est condamnée d'avance à un échec et ne produirait que déception.

« Les divergences d'intérêts qui existent entre la France et l'Angleterre empêcheront toujours les deux peuples de former une amitié substantielle durable. »

ENCORE M. THIERS.

Le *Figaro* a reçu de son collaborateur, M. Léon Lavedan, la lettre suivante :

« L'Écho, 8 septembre 1884. »

Monsieur le rédacteur,

« Puisqu'on discute en ce moment dans la presse « la valeur patriotique » des sentiments de M. Thiers au sujet de l'Alsace-Lorraine, permettez-moi d'apporter un témoignage personnel, qui pourra contribuer à éclairer ce point d'histoire.

« C'était à Tours, en 1870, au moment même où M. Thiers rentrait du voyage infructueux qu'il avait fait à Paris et Versailles pour tâcher d'obtenir la paix. Je le voyais régulièrement alors chaque matin et chaque soir. A peine de retour, il voulait bien me raconter en détail sa tentative et son échec, en ajoutant : « Ainsi, l'Empire nous aura coûté l'Alsace avec deux milliards d'indemnité et la République nous coûtera à son tour la Lorraine avec deux autres milliards... L'histoire pourra les renvoyer dos à dos... Mais ce qui me désole le plus, c'est le paiement des milliards. Mieux vaut encore céder une province que de donner son argent... »

« Et comme je bondissais à cette parole inattendue, il reprit : « Eh ! sans doute ! Les provinces que l'on cède, on les reprend un jour avec l'argent que l'on garde, tandis que les milliards partis ne reviennent jamais. »

« Je n'ai pas à dire ici quelles objections émuës me suggéra cette théorie politique. Je me borne à extraire de mes notes d'alors cette parole de M. Thiers, dont j'ai gardé l'ineffaçable souvenir et dont je garantis l'entière exactitude.

« Veuillez agréer, etc. »

« LAVEDAN. »

Enfin, si je garde mon rang à l'École, cela fera l'affaire d'un de mes camarades. Il aura ma place. »

Ce qui arriva... Jean fit mieux que garder son rang. Le classement de sortie lui donna le numéro sept. Mais, au lieu d'entrer à l'École des ponts-et-chaussées, il entra à l'École d'application de Fontainebleau, en 1878... Il venait d'avoir vingt et un ans. Il était majeur, maître de sa fortune, et le premier acte de son administration fut une grosse, très-grosse dépense. Il acheta, pour la mère Clément et pour la petite Rosalie devenue grande, deux titres de rente de quinze cents francs chacun. Cela lui coûta soixante-dix mille francs, à peu près ce que Paul, dans sa première année de liberté à Paris, dépensa pour M^{lle} Lise Bruère, du théâtre du Palais-Royal.

Deux ans après, Jean sortait le premier de l'École de Fontainebleau, ce qui lui donnait le droit de choisir parmi les places vacantes. Il y en avait une dans le régiment caserné à Souvigny; et Souvigny était à trois kilomètres de Longueval. Jean demanda la place et l'obtint.

Voilà comment Jean Reynaud, lieutenant au 9^e régiment d'artillerie, vint, au mois d'octobre 1880, reprendre possession de la maison du docteur Marcel Reynaud. Voilà comment il se retrouva dans ce pays, où s'était écoulée son enfance et où tout le monde avait gardé le souvenir de la vie et de la

La France a célébré, il y a deux ans, le centenaire de l'institution des ballons et a élevé une statue à Montgolfier.

L'Angleterre, elle, va célébrer, cette année, le centenaire de cette même invention. Les Anglais ne veulent pas admettre qu'une découverte tant soit peu pratique ait été faite par un Français.

Il y aura, à cette occasion, de l'autre côté de la Manche, une course de ballons. Le gagnant recevra 25,000 francs.

LE PRIX DU PAIN.

On lit dans la *Gazette de France* :

Le blé coûte 20 francs les 100 kilogrammes, la farine 43 fr. les 157 kilogrammes toile perdue, — la toile vaut 2 fr. dont bénéficie l'acheteur, — et le pain se paie à Paris 40 cent. le kilogramme dans la plupart des boulangeries et 35 à 37 cent. dans quelques quartiers excentriques.

C'est-à-dire que le pain coûte aux Parisiens le même prix que pendant les années où le blé se vendait de 27 à 30 fr. les 100 kilogrammes et la farine 60 à 65 fr.

Le *Cri du Peuple* signale aux Parisiens les coupables de cette situation :

« Les coupables, les vrais et les seuls, ce sont les magistrats communaux, les fondés de pouvoir de la Cité qui, maîtres d'arrêter ces pilleries, de les réduire au taux légal, laissent faire et laissent passer, absolument comme si la matière leur échappait — ou comme s'ils étaient de moitié dans les bénéfices de ce renchérissement homicide.

« En n'intervenant pas — comme la loi l'y autorisait — en faveur des volés contre les voleurs, le Conseil municipal de Paris a commis le crime de haute-trahison, en même temps qu'il crevait — l'imbécile ! — son grand cheval de bataille de l'autonomie communale.

« Qui pourrait désormais songer à libérer du joug de l'Etat central des gens qui passent leur vie — politique — à se plaindre d'avoir les mains liées et qui, lorsqu'ils peuvent tout — comme dans cette question vitale du pain — se hâtent de ne rien faire ? »

Les conseillers municipaux aiment beaucoup mieux interpellier le préfet de la Seine et l'empêcher d'habiter l'Hôtel-de-Ville que de se préoccuper du prix du pain.

Avec cette question, on ne se fait pas de réclame et on peut même indisposer les boulangers qui sont utiles pendant la période électorale.

Le peuple paie en impôt, en absence de travail, en surélévation du prix du pain et de la viande, les choix imbéciles qu'il fait les jours d'élections.

Il a ce qu'il mérite. Ce qui est regrettable, c'est que ceux qui ne votent pas pour les conseillers incapables paient comme les autres.

Ce qui n'est pas juste.

LE CHOLÉRA EN ITALIE.

Naples, 13 septembre. — Voici des renseignements sur l'horrible scène de Chiaia :

Ce matin, vers neuf heures, cinq ou six civières traversaient Chiaia pour aller à l'hôpital de Piedigrotta ; toute la basse population de Chiaia se précipita sur les porteurs qui n'ont pu se soustraire à la colère populaire.

Les hommes étaient, en grande partie, armés de bâtons et de couteaux, les autres de pierres.

Les pro-syndics de la section, Tizzani et Di-Gennaro, un grand nombre de citoyens, parmi lesquels le député De Zerbi, sont accourus à l'instant et ont fait tous leurs efforts pour calmer la foule irritée.

On a fait venir de la caserne voisine un escadron de cavalerie.

Cependant, la foule continuait à gronder. Les civières déposées sur la chaussée étaient entourées des parents des malades qui pleuraient et poussaient des cris de désespoir.

Les bonnes paroles des autorités et des citoyens ont fini par calmer les esprits.

On a promis qu'il ne serait pas porté d'autres cholériques à cet hôpital.

UNE VILLE EN ÉTAT DE SIÈGE.

Rome, 13 septembre. — La ville de Lecce vient d'être décrétée en état de siège par la municipalité. Toutes les portes de la ville ont été fermées au moyen de planches et de palissades ; on dit même qu'on va les murer, à l'exception d'une seule.

On ne laisse entrer aucun étranger. Les marchandises sont désinfectées avec des acides à 42°. La correspondance de Naples est distribuée un jour après son arrivée.

Un cordon sanitaire est formé par les citoyens. Dispositions sur dispositions, les uns en contradiction avec les autres ; il n'en fallait pas davantage pour jeter l'épouvante parmi les gens les plus courageux. Tous ceux qui l'ont pu sont allés s'enfermer dans les villas. Les affaires sont suspendues et le commerce est mort.

Rome, 13 septembre. — Bulletin sanitaire officiel du 12 septembre : Dans la province de Bergame, 24 cas, 6 décès ; de Caserte, 7 cas, 4 décès ; de Gènes, 82 cas, dont 33 à la Spezzia, 43 décès, dont 8 à la Spezzia ; de Naples, 944 cas dont 872 dans la ville de Naples, 406 décès dont 395 pour la ville de Naples ; de Salerne, 4 cas, 2 décès ; de Turin, 4 cas, 2 décès.

Pour toutes les provinces contaminées, il y a eu samedi 4,014 cas, 467 décès.

A Rome, on n'a constaté aucun nouveau cas ni aucun décès.

La municipalité a décidé, sur la proposition du maire, de placer à l'Hôtel-de-Ville, au Capitole, une inscription rappelant le voyage du roi à Naples.

Naples, 13 septembre. — Le fléau a sévi aujourd'hui beaucoup moins cruellement. Si le ralentissement de l'épidémie continue,

d'un « Eh ! bonjour, gamin, ça va bien ? » Il avait six pieds de haut, ce gamin.

Et Jean ne traversait jamais le village sans apercevoir, à deux fenêtres, la vieille figure parcheminée de la mère Clément et le visage souriant de Rosalie. Cette dernière, l'année précédente, s'était mariée. Jean avait été son témoin ; et joyeusement, le soir de la noce, il avait dansé avec les fillettes de Longueval.

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 15 septembre :

TEXTE. — Casernes de cavalerie, par M. le lieutenant-colonel Hennebert. — Mémoires d'une jeune fille (suite), par Th. Bentzen. — Sur un petit homme d'ivoire. — Les Eaux-Fortes de Claude Lorrain, par E. S. — Entrée d'un port (fin), par MM. Zurcher et Margollé, de Toulon. — Les Lecat, nouvelle, par M. J. Girardin.

GRAVURES. — Casernes de cavalerie (4 grav.). — Le Bouvier, fac-similé d'une eau-forte de Claude Lorrain. — Phares (6 grav.). — Deux Invités, croquis par Topffer.

il est possible que le roi quitte Naples avant mardi.

Il pleut à verse à Naples. Le roi n'a pu sortir cet après-midi. Les journaux napolitains insistent pour que le roi quitte la ville.

Les sénateurs qui sont présents à Rome ont adressé au roi, par le télégraphe, une adresse de vœux et de félicitations.

Rome, 13 septembre. — Aucun nouveau cas ne s'est déclaré à Rome. La municipalité prend toutes les mesures de précaution possibles. Elle fait faire de continuels razzias des fruits, des légumes et des champignons qui lui semblent tant soit peu suspects. Elle fait boucher tous les puits.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 septembre.

La Bourse n'offre pas un grand intérêt aujourd'hui, les affaires sont calmes. Les rentes et les valeurs conservent leur avance. Les Bourses étrangères sont aussi bonnes. Londres est en avance de 3/16 sur hier à 101 13/16.

Les rentes s'inscrivent : le 3 0/0 à 78.95. L'amortissable à 80.10, le 4 1/2 à 108.87 1/2. L'Italien montre une bonne tenue à 96 fr.

On traite la Banque de France entre 5,065 et 5,070.

Le Crédit Foncier est demandé à 1,310. C'est surtout au comptant que le marché est animé sur les Obligations Foncières et Communales. L'épargne recherche ces titres qui offrent un placement de toute sécurité, à l'abri des fluctuations du marché et donnent aux porteurs des chances considérables de gains, soit par les tirages ou par les primes de remboursement.

La Banque de Paris fait 765. La Banque d'Es-compte 520 fr.

L'action des Chemins de fer Méridionaux a dépassé 640 fr., et, pour peu que le marché se prête à une reprise générale, il y a lieu de compter sur la hausse rapide de cette action. Son revenu de 35 francs net établit logiquement son cours à 700 fr.

Les chemins français conservent leur fermeté : le Nord à 1,667.50, le Lyon à 1,237.50, l'Orléans à 1,327.50, le Midi à 1,465, l'Est à 780, l'Ouest à 840.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Les troupes qui font les manœuvres de brigades dans les cantons Nord-Ouest et Nord-Est de Saumur se sont reposées hier, et un grand nombre de militaires ont profité de ce moment de suspension d'hostilités pour venir visiter Saumur.

Hier, toute la journée, la ville a été sillonnée d'officiers de tous grades et de soldats des divers régiments qui prennent part à ces manœuvres.

Le mauvais temps qui est venu vers 5 heures a hâté leur départ : ils ont regagné en toute hâte leurs cantonnements, beaucoup à pied et bon nombre aussi en voiture.

Toutes les troupes s'éloignent de nous et se portent sur Brain-sur-Allonnes et Bourgueil.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 34^e séance, le 14 septembre 1884.

Fusil Gras, à 200 mètres.

Tireurs	16
Balles tirées	96
Balles mises	59
Nombre de points	87

Résultat : 64.45 p. 0/0.

Prix, une médaille de bronze avec diplôme : M. Perreau, secrétaire-trésorier de la Société.

35^e séance, au stand de l'École de cavalerie, le jeudi 18 septembre 1884, de 8 heures à 10 heures du matin, au fusil Gras, à 200 mètres.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Demain, nous publierons la liste exacte, et par ordre de mérite, des soixante-dix-neuf élèves de Saint-Cyr reconnus aptes au grade de sous-lieutenant de cavalerie, et qui vont suivre les cours de l'École de Saumur à partir du 4^e octobre 1884.

M. Labbé de Lospars, professeur au collège Saint-Louis de Saumur, a été nommé vicaire au Puy-Notre-Dame.

C'est hier dimanche, à deux heures, qu'a eu lieu, à Coulommiers, la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de Beaufort.

DISTR. — Samedi dernier, vers 4 heures du soir, le jeune René Audinot, âgé de 15 ans, en jouant avec des allumettes, a mis le feu à un pailler appartenant à M. François Goussault, propriétaire à Chétigné, commune de Distré. Malgré de prompts secours, tout a brûlé. La perte s'élève à 400 fr. environ. Rien d'assuré.

UNE SAGE MESURE.
Nous lisons dans les journaux de Paris la nouvelle suivante; nous la recommandons aux conducteurs de voitures, quels qu'ils soient. Ils pourront en la méditant s'éviter de graves ennuis :

« La préfecture de police, sur les nombreuses plaintes qui lui sont parvenues, vient de donner à tous ses agents l'ordre de faire rigoureusement appliquer la loi Grammont aux personnes qui maltraitent les animaux sur la voie publique. »

En cette circonstance, la préfecture de police a bien agi. Malheureusement la loi Grammont subit chaque jour de sérieux échecs. Il nous a été donné d'assister par exemple à certains spectacles véritablement révoltants, qui ne devraient jamais plus se renouveler. La loi dont s'agit n'est pas, que nous sachions, exclusivement applicable au département de la Seine. Il serait à désirer que partout la police n'oublie point qu'il est de son droit et de son devoir de sévir, lorsqu'il y a lieu, contre les contrevenants.

Les relevés des douanes et octrois, les bulletins comparatifs de statistique nationale indiquent à quel point le malaise public en est arrivé sous le gouvernement de la République.

Le commerce français se trouve de jour en jour plus compromis.

On en jugera par le relevé suivant :
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1883, 4,806 faillites ont été déclarées à Paris. Elles se répartissent ainsi :

Libraires et imprimeurs, 36. Cuir et peaux, 39. Produits chimiques, 43. Bâtimens, 433. Habillement, 272. Ameublement, 72. Banquiers et agents d'affaires, 115. Transports et commissionnaires, 87. Cafetiers et restaurateurs, 631. Industries de luxe, 470.

Loin de s'améliorer cette année, la situation s'aggrave encore.

Jusqu'au 30 juin 1884 on compte déjà 4,000 faillites.

En voici le relevé mensuel :

Janvier	440
Février	457
Mars	474
Avril	475
Mai	200
Juin	217

Mieux que toute autre pièce, ce tableau permet de se faire une idée de l'état de marche dans lequel se trouve le commerce français.

La progression mensuelle des faillites y est clairement établie. Ce que l'on peut malheureusement prévoir, c'est que l'état des affaires ne peut qu'empirer.

Dès à présent, la fin d'année peut être envisagée comme désastreuse aussi bien à Paris que dans toute la France.

LES VENDEURS DE JOURNAUX
M. Gragnon, secrétaire général de la préfecture de police, vient d'adresser aux commissaires de police et aux officiers de paix une circulaire relative aux crieurs de journaux et de brochures, qui, au mépris des prescriptions formelles de la loi, persistent à accompagner de réflexions plus ou moins naturalistes et de sous-entendus affriolants le débit de leur marchandise.

giste de 8 à 10,000 fr. par mois de centimes forts provenant de paiements dans lesquels le débiteur a dû donner un sou pour 4 ou 3 centimes. D'après M. Breillat, l'économiste distingué, l'absence de cette monnaie infligerait une perte de 44 millions par an aux petits ménages de Paris, par leurs seuls achats de denrées alimentaires de première nécessité. La frappe du demi-sou serait donc un véritable service rendu à la population pauvre de toute la France.

LE SERVICE DES CRUES.
Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu la lettre suivante datée de la Chapelle-aux-Naux, 12 septembre 1884 :

« Monsieur,
» Mardi matin, les cultivateurs de la Chapelle-aux-Naux et des autres communes riveraines de la Loire ont eu un bien triste réveil. On n'entendait de tous côtés qu'un cri : « La crue, la crue emmène notre chanvre ! »

» En effet, dès dimanche, il s'était produit sur la Loire et sur le Cher une crue si violente, qu'il n'a pas resté une botte de chanvre depuis Villandry jusqu'à Bréhément. Le fleuve charriait le chanvre comme les glaçons en hiver. Combien de cultivateurs ont à pleurer aujourd'hui le fruit de tout leur travail de l'année ! Et à qui la faute ? Pourquoi ne pas nous avoir avertis ? Sans doute, M. le préfet aura bien été averti, lui, mais il se moque pas mal des paysans et de leur chanvre ; il n'aura pas voulu se déranger pour si peu.

» Oui, aujourd'hui c'est la mode ; nos gouvernants et nos administrateurs ont voulu tuer l'agriculture et ils s'y prennent bien, car la voilà morte.

» Eh bien, s'ils ne savent pas qu'il y a en France les deux tiers de la population qui en vivent, sans compter l'autre tiers qui serait bien en peine pour manger sans elle, nous tâcherons de leur apprendre cela aux prochaines élections.

» Veuillez agréer, etc.

» Un cultivateur. »
M. le Préfet répond qu'il a envoyé des avis aux journaux mardi et mercredi. Il était bien temps !

L'inondation emportait déjà les chanvres de nos pauvres cultivateurs !

LA FLECHE.

On lit dans le Petit Echo du Loir :
« M. le préfet de la Sarthe choisit dans chaque canton les hommes les plus recommandables pour leur confier l'importante et délicate mission de surveiller l'enseignement primaire dans les écoles communales de garçons et de filles ; ces hommes, par leur honorabilité et l'étendue de leurs connaissances, sont un appui pour les maîtres et maîtresses, une garantie pour les familles.

» Ces fonctions, toutes de dévouement, sont quelquefois confiées à d'honnêtes républicains qui ne brillent pas par la science : le mal est au moins réparable ; mais les progrès et les exigences des temps modernes sont tels qu'il est devenu nécessaire de faire subir à ces délégués des examens sérieux et d'exiger d'eux leur casier judiciaire et un certificat de bonnes vie et mœurs. »

Y aurait-il donc un républicain délégué cantonal possédant un casier judiciaire ?

NOS ADMINISTRATEURS

On lit dans l'Union bretonne :

Voici un échantillon du beau style en usage dans l'administration républicaine. Un adjoint au maire d'une grande ville que nous tenons à ce qu'on ne reconnaisse pas, écrivait récemment à un impresario hésitant dans son choix entre deux théâtres pour les représentations d'un sociétaire et de plusieurs pensionnaires de la Comédie-Française :

« Si Dieu le Père voulait donner ici, avec sa troupe céleste, une représentation du Mystère de la Sainte-Trinité, il choisirait la salle Graslín et non pas la Renaissance. » (Absolument textuel.)

Maintenant, si quelqu'un de nos lecteurs parvient à deviner qu'il s'agit de la ville de Nantes, ce ne sera du moins pas de notre faute. Nous avons été discrets autant qu'on peut l'être.

LE DEMI-SOU.
Il est question de créer une monnaie intermédiaire de deux centimes et demi-sou, le sou étant déjà une monnaie un peu forte en bien des cas. Ainsi l'octroi de Paris enre-

UNE TROMBE

On signale à l'Union bretonne un phénomène excessivement rare, qui a mis en émoi la population de Locmariaquer (Morbihan).
Jeudi 4 septembre, une trombe gigantesque s'est formée à l'écueil du Grégan, un point de bifurcation des rivières de Vannes et d'Auray. Malgré le vent d'ouest assez violent, elle a suivi le chenal du sud au nord, en augmentant de volume sur un parcours d'environ 4 kilomètres.

A ce moment le coup d'œil devint réellement féérique. Traversée par un rayon de soleil, l'énorme masse d'eau, ayant au moins trente mètres de hauteur, ressemblait à un prisme immense, dont les éclatantes couleurs ressortaient admirablement sur le fond noir du ciel : un superbe panache, d'une blancheur éblouissante, couronnait son sommet, et à sa base une longue traînée d'écume jaunâtre s'étendait au loin sur la mer d'un vert sombre.

La trombe s'effondra tout à coup, au bout d'une vingtaine de minutes, avec un bruit de tonnerre lointain, au milieu de la baie de Couët-Courzo.

Jamais pareil spectacle n'a été signalé dans nos pays. Les plus vieux marins ne se souviennent pas d'avoir jamais vu dans l'Inde, où ces phénomènes se reproduisent souvent, une trombe aussi imposante, aussi grandiose.

Publications de mariage.

Octave-Georges-Marcelin Babin, instituteur, d'Angers, et Louise-Adèle Marchand, institutrice, de Poançais (Maine-et-Loire).
Camille-Raoul Guénault, négociant, des Sables d'Olonne (Vendée), et Isabelle Guénault, sans profession, de Saumur.
Jean Plequin, pêcheur, de Saumur, et Marie-Joséphine Millon, journalière, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Émile-Valentin Baptiste, journalier, de Vernantes, et Rose-Clémente Robin, domestique, de Saumur.

Compagnie universelle DU CANAL INTEROCÉANIQUE DE PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
387,387 Obligations
DE 500 FRANCS CHACUNE
RAPPORTANT 20 FRANCS PAR AN
Payables semestriellement les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre
REMBOURSABLES A 500 FRANCS EN SOIXANTE-QUINZE ANS

Cette émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale des Actionnaires qui a eu lieu le 29 Juin 1882

Prix d'émission : 333 Fr.
JOUISSANCE DU 1^{er} OCTOBRE 1884
PAYABLES COMME SUIV :
20 fr. en souscrivant..... 20 fr.
30 » à la répartition (contre remise d'un titre provisoire)..... 30 »
50 » du 15 au 20 novembre 1884..... 50 »
50 » du 1^{er} au 5 janvier 1885..... 50 »
100 » du 1^{er} au 5 avril 1885, sous déduction du coupon de 10 fr. échéant à cette date, soit..... 90 »
83 » du 1^{er} au 5 juillet 1885..... 83 »
333 fr. Net à payer. 323 fr.

Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sans bonification d'intérêt au taux de 5 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition, bénéficieront d'un escompte de 6 fr. 35 par titre.
En tenant compte de cette bonification, l'obligation entièrement libérée, jouissance du 1^{er} octobre 1884, ressortira à 326 fr. 65, ce qui représente un revenu de 6 fr. 12 0/0, sans compter la prime de remboursement.
Les titres définitifs seront délivrés au moment même de la libération.

La SOUSCRIPTION sera OUVERTE le 25 Septembre 1884 ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS :
A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, 46, rue Cnumartin.
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadeur.
A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.
Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Etranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

A NEW-YORK :
Au Siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interoceanique de Panama.
On peut souscrire dès à présent par correspondance.

N. B. — Un droit de préférence est accordé, sur la production de leurs titres, aux titulaires des 600,000 actions de la Compagnie du Canal Interoceanique, à raison de une Obligation pour deux Actions.

Les Actions devront être présentées à l'un des guichets désignés ci-dessus, où elles seront frappées d'une estampille constatant qu'elles ont usé de leur droit de souscription.

Les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux Actionnaires de la Compagnie et le solde des Obligations sur lesquelles ce droit de préférence n'aurait pas été exercé, seront répartis entre tous les souscripteurs indistinctement, au prorata du nombre des titres souscrits par eux, sans toutefois que la Compagnie soit tenue d'attribuer des fractions d'Obligation.

Les demandes d'obligations sont reçues, dès à présent et sans frais, à l'Agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Marché de Saumur du 13 Septembre

Blé semence (Th.)	15 25	Railledenoir.	50 130
From. 1 ^{er} q. (Th.)	15	Graine tréfle	50
Froment (Th.)	77	— lin. . . .	70
Halle, moy. n.	77	— luzerne	50
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780 65
Orge	65	Paille —	780 60
Avoine h. bor.	50	—	780 40
Fèves.	75	Amandes . .	50
Pois blancs . .	80	— Cire jaune.	50 190
— rouges . . .	80	— Chanvres 1 ^{er}	—
Colza.	65	— qualité (52k.500)	—
Chenevis. . . .	50	— 2 ^e —	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e —	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200 à »
Id. 1883, 2 ^e id.	100 à »
Ordn., envir. de Saumur 1883, 1 ^{er} id.	100 à »
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à »
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er} id.	100 à »
Id. 1883, 2 ^e id.	85 à »
Le Puy-N.-B. et environs 1883, 1 ^{er} id.	90 à »
Id. 1883, 2 ^e id.	80 à »
La Vienne, 1883.	60 à 65
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1883	140 à »
Id. 1883	» à »
Champigny, 1883	1 ^{er} qualité 200 à »
Id. 1883.	2 ^e id. 170 à »
Id. 1883	1 ^{er} id. » à »
Id. 1883	2 ^e id. » à »
Varrains, 1883	120 à »
Varrains, 1883	» à »
Bourgueil, 1883	1 ^{er} qualité 150 à »
Id. 1883	2 ^e id. 100 à »
Id. 1883	1 ^{er} id. » à »
Id. 1883	2 ^e id. » à »
Restigné 1883	140 à »
Id. 1883	135 à »
Chinon, 1883	1 ^{er} id. 130 à »
Id. 1883	2 ^e id. » à »
Id. 1883	1 ^{er} id. » à »
Id. 1883	2 ^e id. » à »

DISPARITION. — « Veuillez m'envoyer encore deux boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. Ma fille se trouve beaucoup mieux, ses douleurs commencent à disparaître ainsi que ses étouffements. »
» BERTRAND,
» faub. de la Sirène, 19, Montargis (Loiret). »
A. Hertzog, ph^{en}, rue de Grammont, Paris.

Monsieur le Rédacteur,
Je suis heureuse de faire connaître aux personnes qui n'osent se faire soigner, croyant leur maladie incurable, que j'ai été guérie d'une glande au sein, sans opération, il y a plus d'un an, dans la maison de santé du D^r CABARET, rue d'Armaillé, 19, Paris.
M^{me} HÉBERT, 18, rue Turbigo, Paris.

Le Goudron Guyot est une liqueur qui sert à préparer une eau de goudron très-agréable. Le goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, il fortifie l'estomac. Il a été expérimenté avec succès dans les hôpitaux de France, Belgique et Espagne contre les affections de la gorge, de la poitrine et de la vessie. Prix du flacon (pour 48 verres de boisson), 2 fr. dans toutes les pharmacies.
Si l'on veut avoir le véritable Goudron Guyot, exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris.

HYGIÈNE DE L'ESTOMAC

La grande chaleur, les boissons froides et les fruits sont souvent la cause d'embaras de l'estomac et des intestins : il y a donc nécessité, surtout en temps d'épidémie, de fortifier ces organes digestifs. On ne saurait trop recommander, dans ce but, l'usage du *Racahout des Arabes*, de Delangrenier, 53, rue Vivienne, Paris. Cet aliment, aussi nutritif que fortifiant, forme le déjeuner le plus agréable et le plus hygiénique. — Dépôts dans toutes les villes.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A CÉDER
DE SUITE,
Pour cause de décès,
MAGASIN D'ÉPICERIE
Mercerie, Rouennerie
Auberge avec Billard
Situé à Bizay, commune d'Épiéds
(Maine-et-Loire).
S'adresser à M^{me} V^e NORMANDINE,
au même lieu. (536)

A LOUER
Premier ou deuxième étage, avec
écurie à deux chevaux, remise et
grenier à fourrage.
S'adresser rue d'Orléans, 73.

AUX ÉLÉGANTS
CHERRISERIE MODÈLE
M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des
RÉPARATIONS.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS
C. BONNIN
40, rue Saint-Nicolas, Saumur
Renseignements Commerciaux

AVIS
L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes
installations et fournitures d'appareils
d'éclairage et de chauffage par le gaz,
moyennant une location mensuelle,
variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance
des objets loués, non compris le compteur.
(732)

Affaire sûre: 15 fr. par jour
sans quitter son emploi; 50 fr. en
voyageant, articles nouveaux, grand succès.
Écrire Agence des Inventeurs, 89,
rue Traversière, 59, Paris.

Les Magasins de la Glaceuse
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
DEMANDENT:
Une apprentie pour les Modes,
Et un garçon de magasin
sachant lire et écrire.
Conditions avantageuses.

LE PULICIDE
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de
tous les insectes nuisibles à l'homme,
aux animaux domestiques et aux vêtements:
Punaises, Puces, Poux,
Mouches, Cafards, Artes, Moustiques,
Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis,
etc.
Se trouve à la Pharmacie Centrale,
chez M. E. DUBOIS, rue de la Tonnelles,
27, dépositaire pour l'arrondissement
de Saumur. (179)

M^e GAUTIER, notaire à Saumur,
demande de suite un petit clerc.

AVIS
Nous recommandons aux amateurs
de bon potage le Tapioca du
J. CARRERE, dont la qualité supérieure
à tous ceux fabriqués jusqu'à
ce jour a une réputation justement
méritée.
Les soins apportés à la préparation
de ce produit en ont fait le choix
préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ,
confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY
fils, négociants, et dans les principaux
magasins d'épicerie et de confiserie.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le
meilleur marché et le plus varié de
toutes les publications spéciales. Chaque
numéro contient un article relatant
les principaux faits de la semaine,
de nombreux articles et notes agricoles,
horticoles et de jardinage, une
jurisprudence rurale des recettes hygiéniques
et d'économie domestique, ainsi que le
cours détaillé des principales denrées,
la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens,
sur demande.
Administration: 18, rue Dauphine,
à Paris.
Saumur, imprimerie P. GODET.

Service de Saumur à Fontevrault.
M. DRON prévient le public qu'il vient d'organiser un
service de Voitures, de Messageries et Commissions entre
Saumur et Fontevrault.
Départ de Saumur, quai de Limoges, chez BERTIN,
tous les jours, à 9 heures du matin.
Départ de Fontevrault, chez M^{me} veuve HUBERT, à
4 heures et demie du soir.
Bureau central, à Saumur, 4, rue du Prêche.

PRIX
Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission
de visite des VIGNOBLES
Mention spéciale et Médaille d'argent
M. DOVALLE
Constructeur à RESTIGNÉ
Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus
répandus dans le canton de Chinon.
Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur:
LA CHASSE
2^e édition; Prix: 4 fr. 50
Par MM. GIRAudeau, LELIEVRE et SOUDÉE,
Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La
RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les
Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

L'EAU de SUEZ Vaccine de la Bouche
Supprime INSTANTANÉMENT
et TOUJOURS les **MAUX de DENTS**
et, par conséquent, l'Extraction & l'Auflification
S'adresser à M. Suez, 40, Rue Ampère, PARIS.
Se trouve à Saumur, chez MM. DÉCART, coif-parf.; BOUCHET, coiffeur, 2, rue St-Jean; RENÉ, coif-parf., 39, rue St-Jean; LAUMONDAIS, pharm., 58, place de la Bilange.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE
DE
B. HAFFNER AÎNÉ
DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.
Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.
Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuseront pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.
M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.
Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:
1^o Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;
2^o Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;
3^o Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;
4^o La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.
Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.
Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portant que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'en les vende pour remplir ces conditions.

Soul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.
En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures	9 minutes du matin, express-poste.
6	53 — matin (s'arrête à la Possonnière)
9	13 — matin, omnibus-mixte.
1	25 — soir.
3	32 — express.
7	15 — omnibus.
10	36 — (s'arrête à Angers).

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte Direct.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	4 03	8 00	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	4 46	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	7 02	8 04	2 11	4 59	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 04
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Omn. soir.
Montreuil	7 00	1 55	8 35	5 50	12 50	Poitiers	5 50	12 50	6 10	6 10	6 10
Loudun	8 20	2 51	9 55	6 28	1 28	Neuville	6 28	1 28	7 08	7 08	7 08
Argay	8 34	3 4	10 14	6 55	1 57	Mirebeau	6 55	1 57	7 56	7 56	7 56
Mirebeau	9 27	3 54	11 2	7 50	2 52	Arcay	7 50	2 52	9 18	9 18	9 18
Neuville	9 57	4 24	11 27	8 42	3 39	Loudun	8 42	3 39	10 28	10 28	10 28
Poitiers	10 32	4 56	12 1	9 24	4 31	Montreuil	9 24	4 31	11 7	11 7	11 7